

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil dix-neuf, le 7 mars à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Claude BRUCKERT, Bernard CERF, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Pierre OSER, Emmanuelle PY, Jean RACINE, Jean Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Josette BESSE, Laurent BROCHET, Anissa BRIKH, Christine DEL PIE, Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET, Sophie GUYON, André HELLE, Bernard LIAIS, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER à Jacques ALEXANDRE, Josette BESSE à Jean RACINE, Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Christine DEL PIE à Jacques DEAS, Gérard FESSELET à Jean Louis HOTTLET, Sophie GUYON à Christian RAYOT, André HELLE à Pierre OSER, Bernard LIAIS à Jean Claude TOURNIER, Cédric PERRIN à Marie-Lise LHOMET.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 28 février	Le 28 février	En exercice	41
		Présents	28
		Votants	37

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Robert NATALE est désigné.

2019-02-05 Vote du DOB -SPANC sur la base d'un rapport
Rapporteur : Christian RAYOT

Situation

Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de la CCST est entré en activité le 1^{er} janvier 2009.

Afin de mutualiser les moyens, le SPANC est associé au service assainissement collectif. Un poste de technicien assainissement est mutualisé entre les deux services.

Bilan 2018

Le SPANC a réalisé :

- 28 certificats d'urbanisme,
- 17 permis de construire,
- 48 contrôles suite à travaux,
- 6 diagnostics d'installations existantes,
- 32 diagnostics suite à vente,
- 28 contrôles de maisons neuves.

L'essentiel des diagnostics a été réalisé suite à des réhabilitations (à 90% subventionnés par l'Agence de l'Eau RMC) ou des constructions.

En termes d'entretien des systèmes, 47 vidanges ont été programmées avec les particuliers. Ce nombre est constant depuis 4 ans (de 2015 à 2017 : 38, 54, 60).

Objectifs 2019

L'année 2019 sera basée principalement :

- sur la poursuite des contrôles de l'existant sur les zones difficilement raccordables des communes majoritairement en assainissement collectif (Faverois, Delle, Joncherey, Beaucourt),
- les contrôles de fonctionnement sur Saint-Dizier-l'Évêque (date des contrôles de l'existant 2009-2010),
- et les mises aux normes en lien avec les démarches globales d'aides financières à la réhabilitation.

Dans le cadre de la démarche de soutien à la réhabilitation des dispositifs sur la Suarcine-Vendeline (3 000 euros d'aide par dispositif réhabilité) 165 dispositifs pourront être réhabilités. Actuellement, 86 dispositifs ont fait l'objet d'une mise aux normes.

Deux autres demandes d'aide sont en cours avec l'Agence de l'Eau pour 21 dispositifs chacune. 11 dispositifs ont été réhabilités.

A noter que les aides de l'Agence de l'Eau RMC à la réhabilitation sont arrêtées dans le cadre de son nouveau programme (2019-2025).

Dépenses 2019

Une somme de 15 000 euros est affectée pour 2019 pour le reversement au budget général de la CCST qui contribue à la rémunération du technicien (1/4 temps).

Une somme de 20 000 euros est affectée pour l'entretien de système d'assainissement autonome, sur demande des particuliers. Ces entretiens sont réalisés par Bordy. Une somme équivalente est inscrite en recette (remboursement du coût par les particuliers demandeurs).

Une somme de 300 000 euros est affectée pour le reversement des subventions aux particuliers dans le cadre du projet de réhabilitation.

Une somme de 2 000 euros est affectée pour les ANV, et de 3 250 euros pour les charges exceptionnelles.

Recettes 2019

Dans le cadre du projet de réhabilitation, l'aide au suivi technique et administratif est allouée à la CCST pour chaque dispositif réhabilité (250 euros par dispositif), en plus de l'aide aux particuliers. Une somme de 2 000 euros est inscrite.

L'objectif sur 2019 est de 100 contrôles.

Il est proposé de maintenir la tarification, dans un objectif d'équité :

- 63.51 euros HT (67 euros TTC) pour un contrôle de l'existant
- 56,87 euros HT (60 euros TTC) pour le contrôle de bon fonctionnement
- 127.01 euros HT (134 euros TTC) pour un diagnostic d'installation neuve
- 20 euros HT pour frais de gestion de l'entretien.

Ce qui permettra de procurer une recette hors taxe de 3 000 euros.

Une somme de 20 000 euros est affectée pour le remboursement des particuliers à l'entretien de système d'assainissement autonome. Ces entretiens sont réalisés par Bordy. Une somme équivalente est inscrite en dépense (paiement du vidangeur).

Une somme de 272 580 euros est affectée pour les subventions de l'Agence de l'Eau dans le cadre des projets de réhabilitation.

Un excédent de 42 670 euros est cumulé en fin de budget 2018.

Soit un total en dépenses et recettes de fonctionnement de 340 250 euros HT.



Les grandes lignes du Budget Primitif 2019

En fonctionnement

En dépenses :

Charges à caractère général

- | | |
|------------------------------------------------|-----------|
| • poste technicien | 15 000 € |
| • entretien des systèmes d'assainissement | 20 000 € |
| • soutien des particuliers à la réhabilitation | 300 000 € |
| • dépenses imprévues/admissions en non-valeur | 5 250 € |

En recettes :

- | | |
|------------------------------------------------|-----------|
| • Aide Agence de l'Eau réhabilitation | 272 580 € |
| • Recettes (paiement des contrôles) | 5 000 € |
| • Paiement de l'entretien par les particuliers | 20 000 € |

Excédent 2018	42 670 €
---------------	----------

Le budget de fonctionnement s'équilibrerait à 340 250 euros.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres décide :

- De prendre acte du débat d'Orientation Budgétaire,
- De valider le Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 11 MARS 2019

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT
DU SUD
TERRITOIRES
COMMUNALES

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT
COMMUNAUTÉ DE
DU SUD
TERRITOIRES
COMMUNALES